



Creation d'entreprise ou actionnariat

Par **jeanluco**, le **01/11/2011** à **20:21**

Bonjour,

peut-on créer une entreprise ou devenir actionnaire d'une société existante avec le seul nom de jeune fille d'une femme mariée sans qu'apparaisse son nom d'épouse?

autre question :

y-a-t-il concurrence déloyale ou un risque pénal à créer une entreprise ou devenir actionnaire d'une société dans le cas suivant

je travaille dans une société qui m'a permis de découvrir les coordonnées de fournisseurs chinois et dont je serai amené à commander et importer des produits de cette même société pour mon compte alors que

je suis prestataire de service en transports pour divers clients et que je souhaite pour le moment garder mon emploi actuel et entrer en tant qu'actionnaire dans une société importatrice

j'espère que ma deuxième question est assez claire

merci d'avance et cordiales salutations

Jeanluco

Par **edith1034**, le **02/11/2011** à **11:24**

bonjour,

la concurrence déloyale concerne les clients par les fournisseurs

pour la première question, vous devez indiquer madame Y (nom de jeune fille) épouse X
puisque votre mari doit renoncer ou accepter d'être co-associé

pour tout savoir sur la sarl

<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>